

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 16 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 16 avril à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de la MJC à Bégard le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (*suppléant*) ; AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BOETE Cécile ; BOULANGER Servane ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHEVALIER Hervé ; DUMAIL Michel ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE GALL Annie ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (*suppléant*) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILANDRE Elisabeth ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; THOMAS David (*suppléant*) ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

GRAEBER Sophie à PAGNY Gilles ; LE HOUEROU Annie à LE MEAUX Vincent ; LE LAY Tugdual à LE GOFF Philippe ; MOZER Florence à ROLLAND Paul ; PRIGENT Jean-Yvon à ECHEVEST Yannick

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; CONNAN Guy ; DUPONT Frédéric ; HERVÉ Gildas ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LOZAC'H Claude ; PIRIOU Claude ; QUENET Michel ; RASLE-ROCHE Morgan ; SALOMON Claude ; VAROQUIER Lydie ; ZIEGLER Evelyne ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE SAOUT Aurélie ; LINTANF Joseph ; PARISCOAT Dominique ; RANNOU Hervé ; CHAPPE Fanny ; JOBIC Cyril ; LE JANNE Claudie ; KERHERVE Guy.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	51
Procurations	05
Votants	56
Absents	32

DEL2024-04-082

SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME GUINGAMP-BAIE DE PAIMPOL

Les relations entre l'agglomération et l'office intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol sont, depuis 2019, fondées sur une convention d'objectifs et de moyens définissant les engagements réciproques pour le choix et la mise en œuvre des actions mais également les moyens nécessaires.

Cette convention renouvelée lors du conseil du 12 décembre 2023 a notamment vocation à détailler le rôle de l'office de tourisme dans la mise en œuvre des actions de la stratégie du tourisme et des loisirs adoptée le 27 juin 2023 par le Conseil d'agglomération ainsi que le montant de la subvention qui lui est accordé.

Cette aide, en fonction des besoins exprimés annuellement par l'office de tourisme lors du dialogue de gestion avec l'agglomération, doit faire l'objet chaque année d'une délibération du Conseil d'agglomération.

Lors du débat d'orientation budgétaire, le financement de l'office de tourisme avait fait l'objet d'un rappel particulier. En effet, la réduction de la subvention d'équilibre versée à l'office de tourisme par l'agglomération, en 2022 puis 2023, avait conduit l'office de tourisme à mobiliser l'intégralité de son fonds de roulement, constitué par les résultats de fonctionnement des années antérieures.

De fait, l'Agglomération propose d'augmenter la subvention de l'office de tourisme pour l'année 2024.

Vu la convention d'objectifs et de moyens conclue entre Guingamp Paimpol Agglomération et l'office de tourisme Guingamp Baie de Paimpol ;

Vu le Budget Primitif 2024 de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

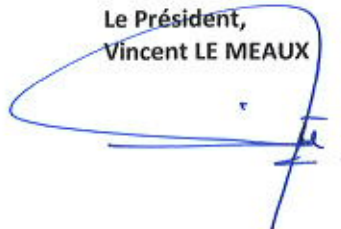
Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Autorise l'attribution d'une subvention de 350 000 € au titre de l'année 2024 dont 200 000 €* ont déjà été versés en décembre 2023 (*correspondant au montant minimum établi lors du Débat d'Orientatation Budgétaire) ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer les actes permettant de verser cette subvention.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Yannick ECHEVEST

